
COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITE DES CHANCES

POLITIQUE 25 - JEUNESSE

Le Département conduit une politique volontariste pour favoriser l'épanouissement des jeunes breillien-nes en prise d'autonomie dans les différents aspects de leur vie quotidienne (formation, logement, loisirs, santé, emploi, citoyenneté, mobilité...). Pour cela, la collectivité développe ses propres dispositifs ou s'appuie sur des partenariats avec les principaux acteurs « jeunesse » déployés sur le territoire. Des rencontres avec l'ensemble des partenaires vont être initiées en 2022 pour proposer des interventions dynamiques, cohérentes et connectées aux besoins repérés des jeunes et cela dans l'objectif de réaffirmer la place accordée à la jeunesse breillienne.

Un protocole a été signé pour la période 2019-2021 avec les services déconcentrés de l'Etat et ceux de la Caisse d'allocations familiales (CAF), permettant la mise en œuvre d'une stratégie commune autour d'objectifs partagés, plus particulièrement sur les questions de l'accès au droit des jeunes et de l'éducation aux médias. Ce protocole sera prorogé par avenant en 2022, jusqu'à la production du futur Schéma départemental des services aux familles d'Ille-et-Vilaine 2022-2027 (SDSF) qui inclura un collège « jeunes 16-25 ans ». Ce schéma avec un périmètre plus large associera les structures qui interviennent au bénéfice des jeunes.

Les partenaires du protocole jeunesse vont proposer un cycle de 4 séminaires aux élu-es « jeunesse » breillien-nes en association avec l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) et avec ASKORIA.

Les conventions avec les 6 associations gestionnaires de Résidences Habitat Jeunes (RHJ) en Ille-et-Vilaine ont fait l'objet d'une prorogation en 2021, leur permettant de mûrir leur futur projet socio-éducatif et donc de mieux répondre aux attentes des institutions. Des projets d'extension et de construction vont venir alimenter l'offre locale en matière d'hébergement des jeunes d'ici 2024, et la collectivité s'attachera à proposer un partenariat tenant compte des évolutions à venir.

Le partenariat pluriannuel avec 8 fédérations d'éducation populaire s'est achevé en 2021 et a permis d'initier un cycle de rencontres avec chaque structure. Un bilan a pu être dressé sur les actions engagées et sur les perspectives de contractualisation dès 2022 autour d'objectifs partagés tels l'ouverture sur le monde, la citoyenneté ou encore la laïcité.

FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS POUR TOUS ET TOUTES

L'opération « Premiers départs en vacances » est confiée à l'organisme « la Jeunesse au Plein Air 35 » (JPA 35) jusqu'en 2022 à hauteur de 50 000 € annuels. Les jeunes de 6 à 17 ans qui connaissent des difficultés d'ordre socio-éducatif ou économique, ainsi que les jeunes en situation de handicap, sont les publics prioritaires. L'enveloppe permet à près de 100 jeunes repérés par les 22 centres départementaux d'action sociale (CDAS) de bénéficier d'un premier départ en vacances.

La création d'un pôle ressources pour faciliter l'accueil des jeunes en situation de handicap, de 6 à 18 ans, en structures de vacances et loisirs de droit commun piloté conjointement par la fédération « Familles rurales » (14 000 €) et l'association « Ar Roc'h » (11 000 €) s'est avérée très pertinente. En 2022, dans un souci d'optimisation des ressources, de mutualisation des moyens et de continuité dans l'accompagnement, les partenaires vont intégrer dans leur activité le soutien auprès des enfants jusqu'à 6 ans.

Le Département est engagé dans le cadre du protocole jeunesse pour alimenter un fonds commun permettant de soutenir les jeunes qui souhaitent suivre la formation pour le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou celle pour le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). Les associations ont alerté le Département sur le manque de personnel formé à l'encadrement de groupes, et donc sur les difficultés pour les structures in fine d'accueillir des enfants. Une réflexion collégiale avec les acteurs du protocole jeunesse est engagée afin d'apporter des réponses aux forces vives du territoire.

SOUTENIR LES TETES DE RESEAUX DES ACTEURS JEUNESSE

Le Département va reconduire son soutien au Centre régional info jeunes de Bretagne (CRIJB) à hauteur de 40 000 € pour l'accompagnement et le déploiement de « l'Info Jeunes » (IJ) sur l'ensemble du territoire. Une enveloppe de 40 000 € est également réservée pour promouvoir les projets locaux des structures de l'IJ, dont l'objet est cohérent avec les actions départementales. C'est dans ce cadre que le Département a pu financer en 2021 le déploiement d'une plateforme numérique à destination des jeunes breillien-nes.

Par ailleurs, le Département a structuré depuis 2016 son partenariat historique avec 8 fédérations d'éducation populaire (80 000 €) *via* une convention valorisant le rôle fédérateur de ces structures, ainsi que leur rayonnement territorial. Dans le cadre de ce conventionnement, les associations peuvent notamment bénéficier d'une aide financière au titre de l'accompagnement de projet spécifique répondant aux thématiques du programme jeunesse de la collectivité.

Le Département travaille à la reconduction dès 2022 de son intervention auprès des associations gestionnaires de résidences habitat jeunes (RHJ) à hauteur de 942 030 € pour leur soutien socio-éducatif auprès des jeunes hébergé-es.

Lieux de brassage social et d'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté, les RHJ jouent un rôle majeur de socialisation pour certain-es jeunes en difficulté. Le Département a fixé avec chacune des structures un engagement à héberger des jeunes de 16 à 30 ans avec une recherche de mixité sociale, en favorisant ceux identifiés comme « vulnérables » à hauteur de 30 % du public accueilli. Le renouvellement de ce partenariat prendra en compte les évolutions à venir. En effet, le parc total de lits agréés RHJ en Ille-et-Vilaine s'élèverait donc à 1 882 places en 2024 contre 1 430 actuellement, soit une hausse de 32 %.

Par ailleurs, ces associations peuvent depuis 2020 bénéficier d'une aide financière à l'investissement qui concerne exclusivement des projets structurants au bénéfice des jeunes hébergés en vue d'améliorer la vie collective au sein de la structure.

FAVORISER L'INITIATIVE CITOYENNE ET L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES

Les coopératives jeunesse de services (CJS) constituent un dispositif éducatif initié au Québec, permettant à une dizaine de jeunes âgés de 16 à 22 ans de créer et de faire vivre une coopérative de services pendant un été. Accompagné-e-s par des professionnel-le-s, les jeunes assurent la totalité du fonctionnement de la structure, ce qui leur permet de gagner en confiance et en capacité à travailler en collectif.

Les coopératives jeunes majeurs (CJM) reprennent cette formule à succès avec des jeunes en démarche d'insertion, et en dehors des congés estivaux.

La Coopérative régionale d'éducation à l'entrepreneuriat collectif (dénommé le CRIC) assure la coordination administrative et financière de l'ensemble de ces structures éphémères, et constitue l'unique interlocutrice du Département sur le déploiement des CJS et CJM. En 2022, il est proposé de reconduire l'aide de 25 000 € à cette structure chargée

de ventiler ces crédits auprès des territoires concernés par le développement d'une CJS ou d'une CJM, à raison de 5 000 € par territoire engagé.

Le dispositif « Junior association » est un espace balisé et souple qui garantit l'esprit d'initiatives des jeunes, sous forme d'agrément délivré par le Réseau national des juniors associations (RNJA), valable un an et reconductible sous condition de réunir les critères d'éligibilité. Le Département apporte un soutien à ces initiatives structurantes portées par de jeunes breillien-nes (15 000 €) et 7 000 € pour des projets innovants.

Le projet de création d'un tiers-lieu d'innovation sociale dénommé « Espace social et solidaire de cogestion des alter ressources pour une générosité organisée » (ESS CARGO) porté par l'Université Rennes 2, en appui de ressources et moyens locaux, et financé à hauteur de 50 000 € par le Département, a démarré en 2021.

Au global, la politique jeunesse bénéficie d'un soutien départemental de 1,37 M€ au BP 2022, soit une progression de 12 % par rapport au BP 2021.

Synthèse :

Le Département souhaite œuvrer pour que chaque jeune breillien-ne puisse construire sa place dans la société et développer les conditions de son propre épanouissement.

Pour ce faire, le Département agit directement ou par l'intermédiaire de partenaires dans les différents champs de la vie quotidienne des jeunes.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver l'ensemble des propositions du présent rapport conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;

- d'approuver les termes de l'avenant au protocole de coopération 2019-2021 sur les politiques de jeunesse dans le Département d'Ille-et-Vilaine, joint en annexe, à conclure avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiale d'Ille-et-Vilaine pour en permettre la prolongation d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ;

- d'autoriser le Président à signer cet avenant ;

- d'attribuer la subvention suivante au Centre Régional Information Jeunesse :

BENEFICIAIRES	IMPUTATION	MONTANT
Centre Régional Information Jeunesse	65.33.6574.116	40 000€

- d'approuver les termes de la convention de partenariat financier à conclure avec le Centre Régional Information Jeunesse pour le versement de cette subvention ;

- d'autoriser le Président à signer cette convention.

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT